



Trouver sa zone de confort!

Le jeudi 28 octobre 2010

Best Western Hôtel Universel, Drummondville

Où en sommes-nous dans le dossier bien-être animal : des évènements, des réalisations et l'avenir?

Anne Marie de PASSILLÉ, Ph.D.
Chercheure scientifique

AAC, Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique (Agassiz)
Université de Colombie-Britannique (Vancouver)

Conférence préparée avec la collaboration de :

Elsa VASSEUR et Jeff RUSHEN

Note : Cette conférence a été présentée lors de l'évènement
et a été publiée dans le cahier du participant.



Pour commander le cahier des conférences, consultez
[le catalogue des publications du CRAAQ](#)



Centre de référence en agriculture
et agroalimentaire du Québec

Comité bovins laitiers

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE DOSSIER BIEN-ÊTRE ANIMAL : DES ÉVÈNEMENTS, DES RÉALISATIONS ET L'AVENIR?

Messages en bref!

Le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (2009) est un outil qui permet aux producteurs laitiers d'améliorer leurs standards de bons soins aux animaux.

Le code est basé sur les connaissances scientifiques actuelles et inclut des mesures du résultat d'un bon niveau de bien-être, par exemple, des objectifs réalistes pour réduire la boiterie. Le code est le résultat d'un consensus sur les bonnes pratiques entre les représentants des producteurs et la communauté scientifique.

L'adhésion au Code est volontaire. Toutefois, si les producteurs veulent se conformer au Code, il faut qu'ils en respectent les « exigences ».

Le code inclut des « exigences » que tous les producteurs canadiens devraient respecter, par exemple, l'interdiction du coupage de queue et une gestion obligatoire de la douleur lors de l'écornage. Le code inclut aussi des « pratiques exemplaires recommandées ».

L'industrie laitière canadienne devrait se doter d'un système de vérification (audit) pour démontrer aux consommateurs que les exigences du code sont bien appliquées dans les fermes laitières.

L'industrie laitière canadienne se montre proactive en investissant dans le développement d'outils de transfert de technologies adaptables à des fins d'audit.

1. Pourquoi avons-nous besoin d'un nouveau code de pratiques sur le bien-être des vaches?

Sur le plan international, le sujet du bien-être des animaux de la ferme fait couler beaucoup d'encre. En Californie, on vient de passer une loi sur le bien-être des animaux de ferme, à la suite des résultats d'un référendum public sur le sujet. Plusieurs États américains suivent la tendance. Les producteurs laitiers du Canada ont adopté le nouveau *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers* (2009). Ce nouveau code a été développé conformément à la nouvelle procédure de développement de code adoptée par le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNASE, www.nfacc.ca). Dans cet article, nous ferons état des initiatives internationales et nous décrirons pourquoi on a besoin de ce nouveau code. Nous décrirons le processus de développement du code et nous ferons état des changements importants qui ont été apportés depuis le code de 1990. Nous discuterons aussi de moyens possibles pour rassurer les consommateurs, à savoir que le nouveau code est respecté par les producteurs laitiers du Canada et comment ces démarches pourraient profiter aux producteurs laitiers.

Les consommateurs européens s'inquiètent depuis longtemps de la manière dont les animaux de ferme sont traités dans les systèmes intensifs d'élevage moderne. Ceci a mené les gouvernements européens à légiférer, ce qui a eu pour effet que plusieurs modes d'élevage fort économiques ont été abolis en Europe : les cages pour pondeuses et les stalles pour truies gestantes (Veissier *et al.*, 2008). L'industrie laitière a été plutôt épargnée dans ce contexte de législation. Toutefois, on compte des lois sur l'élevage en groupe des jeunes veaux, sur l'utilisation des anesthésiques pour l'écornage (Royaume-Uni) et sur l'accès au pâturage (Suède).

Les résultats d'une enquête sur les attitudes des Européens (Eurobarometer, 2005) démontrent qu'il existe un fort niveau d'inquiétude au sujet du bien-être des animaux de ferme dans les vieux pays. Cette inquiétude est moins forte quant aux animaux en élevages laitiers (66 % des individus questionnés pensaient que le bien-être des animaux laitiers était bon ou très bon). En contraste, des événements plus récents suggèrent que la situation semble changée. Par exemple, à la demande de la Commission européenne, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA – *European Food Safety Authority*) a récemment réalisé une revue scientifique sur le bien-être des vaches laitières. Elle a conclu qu'il existe plusieurs risques au bien-être des vaches, particulièrement en ce qui a trait aux élevages intensifs, le manque d'accès au pâturage et la forte sélection génétique pour une haute production laitière étant deux des principaux facteurs de risques identifiés (EFSA, 2009).

En Amérique du Nord, les gouvernements ont évité la voie législative à ce sujet. Ainsi, les détaillants comme McDonald's se sont mis à établir leurs propres standards. On voit aussi plusieurs labels se développer, par exemple, *Certified Humane and Animal Welfare Approved labels* aux États Unis ou bien le BC SPCA (Société de protection des animaux de la Colombie-Britannique) label au Canada. L'intérêt des détaillants et des grossistes pour les standards et les labels a donc été accompagné par le développement de systèmes d'audits indépendants sur le bien-être animal. Ces audits sont réalisés par une tierce partie indépendante c.-à-d. qu'un vérificateur visite la ferme et détermine si le standard bien-être y est respecté (Mench, 2008). Un des facteurs principaux motivant ces audits est la crainte de perdre des acheteurs-clients.

Il semble que cette approche non législative n'a pas complètement satisfait les critiques de l'élevage intensif, ni les consommateurs. *The Humane Society of the United States* (HSUS) a mené une campagne efficace qui a plu au public dans des États où on permet des référendums soumis par les citoyens. Le résultat en est un de législations sur le bien-être des animaux de ferme qui bannirent dans plusieurs États américains certaines pratiques d'élevage très bien établies comme les cages pour pondeuse, les stalles de gestation pour les truies et les cases individuelles pour les veaux de lait. La loi la plus médiatisée : Proposition 2, en Californie, où 63 % des électeurs ont favorisé une législation qui a effectivement prohibé l'utilisation des cages pour pondeuses dans un des États américains avec la plus forte production d'œufs aux États-Unis. Les politiciens américains ont compris l'appétit des consommateurs pour des lois protégeant les animaux et on les voit maintenant commencer à passer directement des lois sur le bien-être des animaux. Par exemple, la Californie a récemment passé une loi prohibant le coupage des queues des vaches laitières. Le *Los Angeles Times* (13 février 2009) cite un sénateur bien connu : « Sans augmenter la sécurité alimentaire, le coupage des queues n'est rien qu'un acte cruel non nécessaire qui doit être interdit. »

Ces récents développements montrent l'intérêt grandissant du public pour le bien-être des animaux de ferme et la volonté des politiciens américains pour la mise en place de législations sur le bien-être animal.

Jusqu'à présent, au Canada on a compté sur les codes de pratiques volontaires pour satisfaire le public. Si dans les années 80, les codes de pratiques volontaires mis en place par l'industrie au Canada étaient perçus comme innovateurs, ils peuvent aujourd'hui être considérés comme insuffisants en comparaison aux législations ou aux systèmes d'audits adoptés en Europe et aux États-Unis. C'est pour répondre à cette critique que le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE, www.nfacc.ca) a développé une nouvelle approche pour renouveler l'ensemble des codes de pratiques.

Une des raisons d'être des codes de pratiques est de rassurer les consommateurs, une deuxième raison est de diminuer les coûts financiers des problèmes de bien-être et de mauvaises pratiques d'élevage. Par exemple, la boiterie est considérée comme un des problèmes majeurs de bien-être pour l'industrie laitière. On estime que 20 à 30 % des vaches laitières au Canada sont boiteuses (Cramer *et al.*, 2008). Le coût de la boiterie est estimé à environ 400 \$/vache boiteuse, soit 6 000 \$ par an pour un troupeau de 60 vaches, ce qui équivaut à une perte annuelle de 60 M\$ au Canada, uniquement pour la boiterie.

Pour gérer adéquatement la question du bien-être animal, nous pensons que les producteurs de lait canadiens ont besoin de s'entendre sur des standards précis et d'en assurer l'application. Vérifier l'application de ces standards est nécessaire pour rassurer le public. Le nouveau code atteint le premier objectif, à savoir l'établissement de standards. Il faut maintenant trouver un moyen pour en assurer l'application.

2. Comment le code a-t-il été développé?

Sur le site internet du CNSAE (www.nfacc.ca) est décrit le nouveau processus de développement des codes de pratiques. Un changement majeur par rapport à l'ancienne procédure est l'établissement d'un processus objectif, transparent et plus officiel pour intégrer les connaissances scientifiques actuelles dans les codes. À cette fin, le CNSAE a établi un comité scientifique qui avait pour mandat de revoir la littérature scientifique sur chacun des sujets clefs. Il a été entendu que les codes devraient désormais être basés sur les connaissances scientifiques actuelles. Beaucoup de connaissances scientifiques ont été accumulées récemment concernant le bien-être des vaches laitières (Rushen *et al.*, 2008; EFSA, 2009; Von Keyserlingk *et al.*, 2009). Afin d'assurer la transparence et une approche équilibrée, les organisations scientifiques reconnues qui s'occupent de bien-être animal au Canada, telles que l'Association canadienne des médecins vétérinaires, la Société canadienne de science animale et la section canadienne de la Société internationale d'éthologie appliquée, ont proposé des chercheurs scientifiques afin de couvrir l'ensemble des disciplines scientifiques impliquées dans la question du bien-être animal (ex. comportement animal, nutrition, médecine vétérinaire, etc.). Le rapport du comité scientifique est disponible sur le site internet du CNSAE (www.nfacc.ca, Rushen *et al.*, 2009).

Le comité responsable de développer le code de pratiques était composé de producteurs laitiers, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, de représentants des transporteurs et des distributeurs, des chercheurs scientifiques, des médecins vétérinaires et d'un représentant de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA). Ce comité de développement n'était pas obligé d'appliquer les recommandations du comité scientifique, mais d'utiliser le rapport établi par le comité scientifique pour établir leurs propres recommandations. Il y a eu ensuite beaucoup de consultations et ce code fait l'objet d'un consensus sur les bonnes pratiques entre les représentants des producteurs et la communauté scientifique.

3. Que dit le code?

Le nouveau code de pratiques est en accès libre sur le site internet du CNSAE (www.nfacc.ca), disponible en versions française et anglaise (Figure 1). Il est à noter que chacun des producteurs laitiers du Canada a reçu une copie du code dans sa boîte aux lettres. Nous n'allons pas aborder l'ensemble du code ici, mais passer en revue les éléments les plus importants.

Le nouveau code fait la distinction entre « exigences » et « pratiques exemplaires recommandées ». Les exigences établissent les standards minimums acceptables que les producteurs laitiers canadiens doivent rencontrer, quoique le code de pratiques soit volontaire, puisqu'il n'y a pas de réglementations qui en exigent l'application au Québec. Un exemple d'exigence est que le coupage de queue n'est plus toléré pour la vache laitière (sauf pour des raisons médicales). On a déjà cru que le coupage de queue améliorait la propreté de la vache et réduisait la mammite. Aujourd'hui, de nombreux résultats de recherche (revus par Rushen *et al.*, 2009) démontrent que le coupage de queue n'a aucun avantage pour la propreté et la santé du pis et cause plutôt de l'inconfort à la vache (principalement en raison de l'impossibilité de contrôler les mouches). Conséquemment, le coupage de queue cause des risques au bien-être des vaches en apportant peu de bénéfice compensatoire. La recherche canadienne, supportée financièrement par les organisations de producteurs laitiers canadiens, a joué un rôle important dans la résolution de ce problème.

Les pratiques exemplaires recommandées visent à compléter les exigences en proposant aux producteurs des pistes pour atteindre un niveau de bien-être plus élevé que le minimum requis. Pour certaines pratiques, comme l'écornage et l'ébourgeonnage, le code utilise une combinaison d'exigences et de pratiques exemplaires recommandées. Une exigence du nouveau code est la gestion de la douleur lors de l'écornage des veaux. Un anesthésique local (ex. lidocaïne) est très efficace pour bloquer la douleur durant le processus d'enlèvement de la corne. Cependant, l'anesthésique local ne permet de bloquer la douleur post-opératoire qui perdure pendant plusieurs heures. Pour gérer cette douleur postopératoire, un analgésique (ex. ketoprofén) doit être administré. L'utilisation d'un sédatif (ex. xylazine) lors de l'écornage permet aussi de réduire le stress lié à la manipulation et fournir un soulagement supplémentaire de la douleur.

Le code donne aux producteurs laitiers une certaine flexibilité en proposant différentes options pour la gestion de la douleur, mais recommande comme pratique exemplaire la combinaison d'un anesthésique, d'un analgésique et d'un sédatif. Il est à noter que, selon le syndic de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (communication personnelle, Dr Guy Boisclair), la lidocaïne, la xylazine, et le ketoprofén sont des produits qui peuvent être utilisés et laissés à la ferme lorsqu'il y a un lien d'affaires et de connaissance, de relation client-vétérinaire entre le producteur et le vétérinaire. Cependant le produit doit être vendu dans un but précis pour un groupe d'animaux identifiés dans cet élevage.

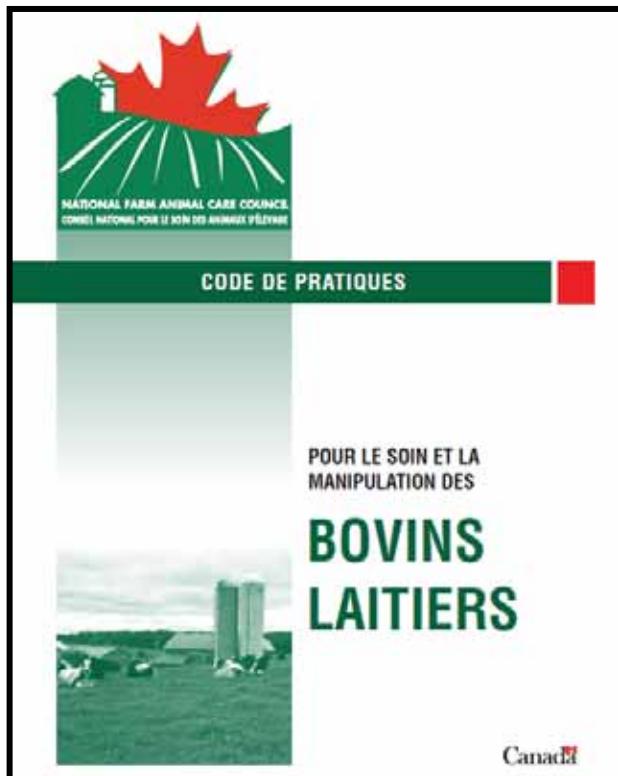


Figure 1. Nouveau code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, disponible en français et en anglais sur le site Internet du CNSAE (www.nfacc.ca) dans la section Bovins laitiers

Le nouveau code met plus d'emphase sur les résultats d'un bon bien-être (*outcome*) que l'ancien. Typiquement, les standards de bien-être animal imposent des éléments de l'environnement d'élevage (*input-based*), c'est-à-dire que les composantes obligatoires du système d'élevage et le logement sont définies en détail. Par exemple, un élément de l'environnement d'élevage obligatoire est l'interdiction du coupage de queue. Cependant, certains standards basés sur des éléments d'élevage sont souvent difficiles à établir. Entre autres, c'est tout un défi de définir avec précision en centimètres la largeur et la longueur de la stalle optimale pour la vache laitière ou de définir en centimètres l'épaisseur de litière à utiliser pour un confort optimal lorsque les vaches sont de tailles différentes et les litières de types différents. Le résultat désiré d'une stalle bien conçue et avec une litière appropriée sera que la vache a peu de blessures, qu'elle peut se reposer confortablement et pour assez longtemps, ainsi que se lever et se coucher facilement. Par conséquent, les exigences

concernant les stalles de repos sont de « concevoir les stalles de repos de manière à minimiser les blessures aux jarrets et aux genoux ainsi qu'à permettre aux vaches de se lever et de se coucher avec aisance ». Une mauvaise conception de la stalle n'est pas démontrée par la mesure de ses dimensions, mais plutôt par la mise en évidence de blessures ou du fait que la vache a des difficultés à se lever ou ne repose pas suffisamment. Il existe aujourd'hui des technologies simples et peu onéreuses qui permettent de mesurer le temps de repos des vaches (Ito *et al.*, 2009); ces technologies permettent d'évaluer le confort de la vache et la qualité de la conception et de la gestion des stalles de repos.

En spécifiant le résultat désiré, on aide le producteur à voir l'importance de suivre les recommandations. Par exemple, comme c'est le cas pour beaucoup de standards, le nouveau code de pratiques insiste sur l'importance de donner une quantité et une qualité adéquates de colostrum au nouveau-né pour assurer sa santé. Une enquête des fermes laitières canadiennes rapporte que plus de 30 % des veaux souffrent encore d'un manque de colostrum, ayant pour conséquence un défaut de transfert passif d'immunité (Trotz-Williams *et al.*, 2008). Une gestion adéquate du colostrum peut être évaluée par la mesure de la concentration d'immunoglobulines sanguines et cette mesure est une des pratiques exemplaires recommandées du nouveau code. L'adoption de cette pratique va demander du temps, car peu de producteurs mesurent les concentrations d'immunoglobulines sanguines chez le veau nouveau-né (Vasseur *et al.*, 2010a). Les producteurs peuvent mesurer les protéines totales sanguines du veau à l'aide d'un réfractomètre.

Les standards basés sur la mesure des résultats requièrent qu'un objectif précis soit demandé aux producteurs. C'est l'approche du code en ce qui concerne les boiteries. Nous connaissons les facteurs de risques qui font que les vaches deviennent boiteuses (Rushen *et al.*, 2009). Ces facteurs sont, entre autres, la mauvaise conception des stalles qui résulte en une augmentation du temps passé debout, des planchers de bétons mal entretenus et mouillés et une mauvaise gestion du taillage de sabots. Une faible incidence de la boiterie sur une ferme indique que le producteur gère bien ces facteurs. Malheureusement, le niveau de boiterie chez les vaches laitières est fort élevé. En Ontario, on rapporte une prévalence moyenne de 20 à 30 % par troupeau malgré les coûts financiers élevés associés à cette maladie (Cramer *et al.*, 2008). La boiterie est en fait un des plus sérieux problèmes de bien-être des vaches laitières et une source majeure de douleur. Négliger de traiter les vaches boiteuses et de gérer leur douleur est inacceptable. Ainsi, le code exige qu' « il faut diagnostiquer les vaches qui démontrent des signes de boiterie et soit les traiter rapidement, les envoyer à la réforme ou les euthanasier ». Le code recommande comme pratique exemplaire que la prévalence de la boiterie soit maintenue sous les 10 %. Des enquêtes à la ferme au Canada rapportent qu'environ 75 % des fermes laitières atteignent déjà cet objectif (Rushen *et al.*, 2009). Il ne serait pas un défi insurmontable pour les autres producteurs de rencontrer cet objectif en appliquant des actions correctives pour réduire la prévalence de la boiterie sur leur ferme.

Pour garder la boiterie sous le seuil de 10 %, les producteurs laitiers doivent enregistrer l'incidence de la boiterie sur leur troupeau. Malheureusement, les enquêtes à la ferme démontrent que les producteurs laitiers sous-estiment sérieusement le nombre de vaches boiteuses (Espejo *et al.*, 2006). Alberta Agriculture a produit un CD-Rom (Firm Steps, 2008) pour sensibiliser les producteurs laitiers aux signes de la boiterie chez la vache (Figure 2).

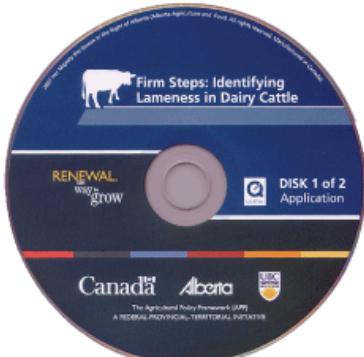


Figure 2. Détection de la boiterie chez les bovins laitiers : *Firm Steps: Identifying lameness in dairy cattle*, un cédérom à l'intention des producteurs, des éducateurs et des vétérinaires, produit par Alberta Agriculture, disponible sur le site internet : www.agriculture.gov.ab.ca/publications

Le CNSAE a pour principe de baser les exigences et les recommandations du code sur des connaissances scientifiques. Ainsi, le comité scientifique s'est fait un devoir de ne donner que des avis qui étaient basés sur un consensus scientifique élargi. Quand un sujet n'avait pas fait l'objet de recherches scientifiques suffisantes, une conclusion claire ne pouvait pas être émise. Un exemple évident concerne l'hébergement des veaux pré-sevrage. Communément, le jeune veau alimenté au lait est élevé en case individuelle, souvent en huttes extérieures. Ce type d'hébergement est réputé pour protéger le veau des maladies parce qu'il réduirait la transmission de maladies d'un veau à l'autre. En contrepartie, plusieurs enquêtes à la ferme aux États-Unis et en Suède démontrent que les veaux élevés en petits groupes avec une bonne gestion de l'éleveur sont autant en santé que les veaux élevés en logement individuel (Losinger and Henrichs, 1997; Svensson *et al.*, 2006). L'élevage en groupe représente plusieurs avantages pour le jeune veau, tels que de l'espace pour faire de l'exercice ainsi que des occasions d'exprimer et pratiquer les comportements sociaux; ce sont des avantages qui améliorent le bien-être. Une étude récente (De Paula Veira *et al.*, 2010) montre même que les veaux élevés en paire vs individuellement depuis la naissance, démontrent de meilleures capacités sociales lorsqu'ils sont regroupés avec de nouveaux veaux post-sevrage. Cette meilleure adaptation sociale s'est traduite par une plus grande consommation de grain et des gains de poids supérieurs dans les premiers jours après le regroupement. Toutefois, le nouveau code laisse l'opportunité à l'éleveur de choisir entre l'élevage individuel et en petits groupes. Cependant, plusieurs études récentes démontrent que l'élevage en groupe, combiné avec l'utilisation des alimentateurs automatisés pour le lait et le grain, réduit de façon significative les coûts d'élevage. Ceci va probablement mener l'industrie laitière à adopter ces techniques à mesure que la recherche identifiera les pratiques exemplaires recommandées pour l'élevage en groupe des veaux alimentés au lait.

4. Comment s'assurer que les producteurs appliquent le code?

Il ne suffit pas simplement que l'industrie laitière ait adopté un code de pratiques basé sur les recommandations scientifiques; nous avons aussi besoin de démontrer aux consommateurs que les producteurs laitiers canadiens respectent le code. Les audits externes sont un moyen de le démontrer. Il y a plusieurs sortes d'audits. Ils peuvent être réalisés par le producteur lui-même (autoévaluation, *first-party audit*), ou par les conseillers en élevage (audit interne, *second-party audit*) ou par un auditeur indépendant (audit externe, *third-party audit*) qui certifiera l'élevage.

Les audits externes sont communément utilisés aux États-Unis et représentent la façon la plus sûre de rassurer les consommateurs du fait que les produits qu'ils achètent proviennent d'animaux qui ont été élevés selon les standards du code. Il ne faut pas négliger le potentiel des autoévaluations et des audits internes pour aider les producteurs laitiers à améliorer le bien-être des animaux sur leur ferme. Les producteurs laitiers du Canada ont développé un outil d'évaluation fort simple que les producteurs peuvent utiliser pour vérifier jusqu'à quel point ils se conforment aux exigences du nouveau code.

Dans le cadre du réseau de fermes pilotes de Novalait, nous avons récemment développé un outil pour évaluer l'élevage des veaux sur les fermes laitières québécoises, en français dans la section Bovins laitiers du site internet d'Agri-Réseau : www.agrireseau.qc.ca/navigation.aspx?r=outil%20évaluation%20génisse, en anglais sur le portail Bien-être animal de l'Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : www.fao.org/ag/againfo/themes/animal-welfare/aw-docum/trainingmaterial/detail/en/item/44370/icode/. Nous avons démontré les bénéfices tant éducatifs pour le producteur que pour le bien-être des animaux (Vasseur *et al.*, 2010b). Le projet a démarré par une enquête à la ferme sur 115 troupeaux laitiers répartis dans la province de Québec (projet financé par l'action concertée FQRNT-Novalait-MAPAQ et AAC). L'enquête a permis d'identifier les forces et les faiblesses des pratiques d'élevage de la jeune génisse et a servi de point de départ pour le développement d'un outil conseil pour aider les producteurs à identifier les pratiques de gestion à améliorer, ainsi que de proposition des solutions adaptées et applicables directement à la ferme.

Cet outil d'évaluation des pratiques d'élevage cible neuf éléments clefs de la gestion des veaux et des génisses. Les éléments retenus sont : 1) la gestion du vêlage et les soins aux nouveau-nés; 2) la gestion des procédures douloureuses; 3) la gestion du colostrum; 4) l'alimentation des veaux; 5) le sevrage; 6) le logement des veaux; 7) l'alimentation des génisses; 8) le logement des génisses; et 9) le suivi général. La visite à la ferme dure environ trois heures et compte plusieurs étapes. Premièrement, on réalise un entretien avec le producteur sur ses pratiques d'élevage. Deuxièmement, on prend des mesures à l'étable, par exemple, la taille et la propreté des enclos. Troisièmement, on discute des résultats obtenus sur la ferme avec le producteur. Le producteur peut aussi participer à l'évaluation en prenant une part active, par exemple, vérifier la qualité du colostrum avec un colostromètre, demander à son vétérinaire de vérifier le transfert passif d'immunité chez le veau, faire du suivi de la gestion du nouveau-né et enregistrer tous les événements de santé et de mortalité.

Cet outil est disponible sans frais sur le site internet d'[Agri-Réseau](http://www.agrireseau.qc.ca/) pour les producteurs qui veulent faire une autoévaluation ou faire un suivi avec leurs conseillers (Figure 3). En effet, les producteurs peuvent demander à leurs conseillers et à leurs médecins vétérinaires de réaliser avec eux l'évaluation de leurs pratiques d'élevage du veau en utilisant cet outil. Il est à noter que Valacta propose cette offre de service.

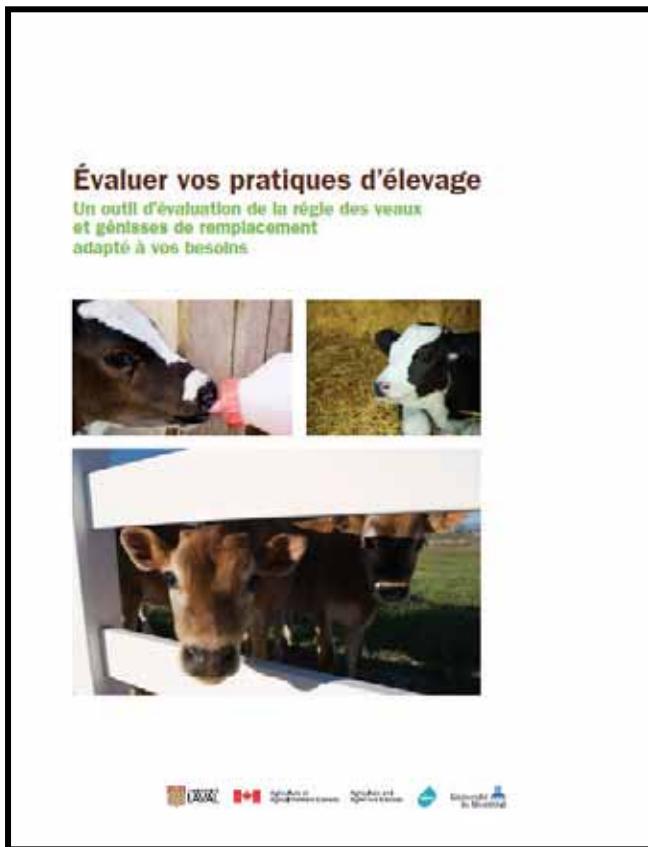


Figure 3. Outil d'évaluation des pratiques d'élevage des veaux et génisses, disponible en français et en anglais dans la section Bovins laitiers du site internet d'Agri-Réseau (www.agrireseau.qc.ca/navigation.aspx?r=outil%20évaluation%20génisse)

Tout récemment, les producteurs laitiers du Canada, dans le cadre des Grappes laitières (programme de recherche en cofinancement avec le gouvernement canadien), ont choisi de subventionner un important projet pancanadien sur le développement d'un outil semblable, mais cette fois pour l'évaluation du confort de la vache laitière. Dans le cadre de ce projet, des équipes des universités Laval, de Guelph, de Calgary et de la Colombie-Britannique et des chercheurs de Valacta et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada vont collaborer à développer et tester cet outil sur plus de 180 fermes. Grâce au support de FQRNT-Novalait-MAPAQ et AAC, 60 fermes supplémentaires seront visitées au Québec. Les objectifs généraux du projet pancanadien sont : 1) Identifier les facteurs de risque majeurs causant des problèmes de confort et de bien-être et une réduction de la longévité; 2) Développer des mesures d'observation du confort et du bien-être des vaches qui sont corrélés à la longévité; 3) Sur la base de ces mesures d'observation, développer un outil conseil pour diagnostiquer et effectuer le suivi des améliorations au niveau du logement et de la régie.

Ces deux financements démontrent bien la volonté des producteurs laitiers du Québec et du Canada à supporter le développement d'audits d'évaluation à la ferme pour des fins de transfert de technologie, d'amélioration de la productivité et plus spécifiquement du bien-être des vaches à la

ferme. La disponibilité d'un tel outil permettra la réalisation d'audits justes et équitables dans les fermes canadiennes qui permettront de rassurer les consommateurs sur le bon traitement des vaches laitières dans les fermes canadiennes, en accord avec le nouveau code de pratiques.

5. Conclusion

Les consommateurs et les citoyens nord-américains ne cessent de démontrer un intérêt grandissant pour la question du bien-être animal. L'industrie laitière canadienne a pris une approche proactive en développant le nouveau code de pratiques qui énonce clairement les standards de soins aux animaux qui ont été choisis par l'industrie laitière. Pour assurer au consommateur que ces standards sont bien suivis sur les fermes canadiennes, la mise en place d'audits est requise. L'industrie se prépare à répondre à ce défi en finançant le développement d'outils qui pourront être adaptés pour un audit.

6. Références

- Cramer, G., K.D. Lissemore, C.L. Guard, K.E. Leslie et D.F. Kelton, D.F. 2008. *Herd- and cow-level prevalence of foot lesions in Ontario dairy cattle*. Journal of Dairy Science, 91: 3888-3895.
- De Paula Vieira, M.A.G. von Keyserlingk et D.M. Weary. 2010. *Effects of pair versus single housing on performance and behaviour of dairy calves before and after weaning from milk*. J. Dairy Sci. 93: 3079-3085.
- EFSA. 2009. *Scientific Report on the effects of farming systems on dairy cow welfare*. European Food Safety Authority, Parma, Italy.
- Espejo, L.A., M.I. Endres et J.A. Salfer. 2006. *Prevalence of lameness in high-producing Holstein cows housed in freestall barns in Minnesota*. Journal of Dairy Science, 89: 3052-3058.
- Eurobarometer. 2005. *Attitudes of consumers towards the welfare of farmed animals*, Special Eurobarometer vol. 229, European Commission.
- Ito, K., D.M. Weary et M.A.G. von Keyserlingk. 2009. *Assessing within- and between-herd variation in lying behavior of dairy cows*. Journal of Dairy Science, 92, E-Supplement 1:7.
- Losinger, W.C. et A.J. Heinrichs. 1997. *Management practices associated with high mortality among preweaned dairy heifers*. Journal of Dairy Research, 64: 1-11.
- Mench, J.A. 2008. *Farm animal welfare in the U.S.A.: Farming practices, research, education, regulation, and assurance programs*. Applied Animal Behaviour Science, 113: 298-312.
- Rushen, J., A.M. de Passillé, M.A.G. von Keyserlingk et D.M. Weary. 2008. *The Welfare of Cattle*. Springer, Dordrecht, The Netherlands. pp303.

- Rushen, J., D.M. Weary, V. Smid, K. Plaizier et C. Girard. 2009. *Code of Practice for the Care and Handling of Dairy Cattle: Review of the Scientific Research on Priority Areas*. Published by the National Farm Animal Council of Canada, Ottawa.
- Svensson, C., A. Linder et S.O. Olsson. 2006. *Mortality in Swedish Dairy Calves and Replacement Heifers*. Journal of Dairy Science. 89: 4769-4777.
- Trotz-Williams, L.A., K.E. Leslie et A.S. Peregrine. 2008. *Passive immunity in Ontario dairy calves and investigation of its association with calf management practices*. Journal of Dairy Science, 91: 3840-3849.
- Vasseur, E., F. Borderas, R. Cue, D. Lefebvre, D. Pellerin, J. Rushen , K. Wade et A. M. de Passillé. 2010a. *Surveying dairy calves and heifers management in Canada: first part in an intervention strategy to improve animal welfare*. Journal of Dairy Science. 93: 1307-1316.
- Vasseur, E., J. Rushen, A.M. de Passillé, D. Lefebvre et D. Pellerin. 2010b. *A Canadian intervention strategy to encourage changes in calves and heifers management to improve welfare in dairy farms*. Journal of Dairy Science. 93: 4414-4426.
- Veissier, I., A. Butterworth, B. Bock et E. Roe. 2008. *European approaches to ensure good animal welfare*. Applied Animal Behaviour Science, 113:279-297.
- von Keyserlingk, M.A.G., J. Rushen, A.M. de Passillé et D.M. Weary. 2009. *Invited review: The welfare of dairy cattle-key concepts and the role of science*. Journal of Dairy Science, 92: 4101-4111.